

Date convocation : 28 Janvier 2026

Nbr conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10
Quorum : 7

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six le six du mois de février à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Annick FLACHER

Présents : Annick FLACHER, Jacques GERY, Emilie BLANC, Marie-Louise NAVEZ, Véronique CANET, Benoît BARDY, Yves GRANGE, Jean GIRAUD, Muriel ROUCHOUSE, Anthony CLUZEL

Excusés : Julien LIMONE, Pierre DUPINAY

Absente : Nathalie DEGAND,

Mme Marie-Louis NAVEZ a été élue secrétaire de séance

N° 01 060226

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20260206-01060226-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 12/02/2026

Publication 12/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



**OBJET : PARTICIPATION A LA CLASSE DE DÉCOUVERTE
ÉLÈVES DE CP-CE1-CE2-CM1-CM2 DU RPI VÉRANNE/SAINT
APPOLINARD**

Madame le Maire informe le conseil municipal du projet de classe découverte de 5 classes du RPI Véranne/St Appolinard, fin avril 2026, avec pour thème « La Préhistoire et la Grotte Chauvet ».

Afin d'équilibrer le budget qui se répartira entre les familles, le Sou des Écoles et les communes de Véranne et St Appolinard pour les enfants les concernant, elle soumet aux membres du conseil la proposition suivante :

- 60 € pour les familles (chiffre communiqué par la directrice l'école)
- 75 € pour le Sou des Ecoles
- 75 € par enfant participant, supportés par les communes

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

- **ACCEPTE** la participation de 75 € par enfant participant et résidant à St Appolinard
- **DIT** que cette participation sera réglée lorsque le séjour aura eu lieu
- **INDIQUE** que cette dépense sera inscrite au budget communal 2026

Le secrétaire de séance
ML NAVEZ

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus



Le Maire
A. FLACHER